

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de membres  |    |
|--|----|
| Art L2121-2<br>code des collectivités<br>territoriales : | 33 |

**COHESION SOCIALE**

PROGRAMMATION COHESION SOCIALE  
2013

Délibération : 02.2013.011

Transmis en préfecture le :

21 février 2013

Séance du : 19 février 2013

Compte-rendu affiché le 25 février 2013

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 14 février 2013

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 33

Président : Monsieur CRIMIER

Secrétaire élu : Madame Catherine ALBERT-  
PERROT

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Denis LAFAURE, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, François VURPAS, Maryse JOBERT-FIORE, Bernadette VIVES, Michel MONNET, Yves GAVALT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

**Membres absents excusés à la séance :**

Marie-Pierre MOREL, Guillaume COUALLIER, Yves MOLINA

**Pouvoirs :**

Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO, Guillaume COUALLIER à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Etienne FILLOT

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI**

Le 27 juin 2007, la Ville a signé le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009, cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Il vise à réduire les écarts entre les quartiers prioritaires, améliorer la vie quotidienne des habitants, prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine et à favoriser l'égalité des chances.

En décembre 2011, le Conseil Municipal votait la prorogation du CUCS jusqu'au 31 décembre 2014, comme le souhaitait le Conseil National des Villes, afin « de faire correspondre l'élaboration et la conclusion des CUCS, ou d'autres contrats, au mandat municipal ».

A ce titre, on rappellera que la commune a centré son projet sur les quatre champs suivants :

- L'aménagement urbain, le cadre de vie et le lien social
- L'insertion, le développement économique et l'accès à l'emploi
- La réussite éducative
- L'éducation citoyenne et la prévention

tenant compte pour chacun, des objectifs d'intégration et de lutte contre les discriminations.

**Aussi, les objectifs prioritaires pour 2013 sont :**

### 1. L'aménagement urbain, le cadre de vie et le lien social

Dans la continuité de 2012, **l'accent sur le volet culturel est maintenu**. Ainsi, l'action « Mythomanies urbaines » (cf. action I-1.3) entre dans sa dernière phase et verra l'aboutissement d'un travail de 3 années auprès des structures et habitants des quartiers à travers un spectacle déambulatoire en mai 2013. Par ailleurs, après une année de transition (car aucune sollicitation de partenaire), la Ville **relance le « Fonds d'Initiatives Habitants »** (cf. action I-1.5) cofinancé par l'État, afin de répondre notamment à la demande de la maison de quartier de créer un jardin intergénérationnel et citoyen.

Parallèlement, **les requalifications des deux quartiers se poursuivent :**

- **Aux Collonges**, une Délégation de Services Publics (DSP) pour la Maison de Quartier a vu le jour le 1er janvier 2013. Ce nouveau mode de gestion, d'une durée de 4 ans, a été confié lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2012 à l'association « Léo Lagrange Centre Est ». Cette DSP permet ainsi de pérenniser la structure et s'accompagnera de nouvelles actions souhaitées par la Ville en direction notamment des jeunes majeurs et personnes âgées.

En parallèle, le Conseil Municipal a fait le choix en septembre 2012 d'implanter le futur bâti de la Maison de Quartier sur le site de la colline et a pour cela retenu 4 cabinets d'architectes qui ont remis leur offre fin janvier 2013. Après analyse de ces dernières par le jury de concours, le Conseil Municipal du 28 mars 2013 votera pour choisir un lauréat. Le permis de construire sera déposé en fin d'année pour un démarrage des travaux mi-2014.

Par ailleurs, il a été souhaité d'élargir la mission du programmiste sur un projet de création d'un pôle « Petite Enfance » sur le site du groupe scolaire Guilloux regroupant : l'Accueil de Loisirs Maternel, « Gône Accueil » et la halte-garderie « Roule Virou » (dont la capacité d'accueil serait doublée). L'enjeu est donc de définir la faisabilité et le choix d'un scénario parmi différentes possibilités d'implantation.

- **Aux Barolles**, les travaux d'aménagement s'étaleront jusqu'à fin décembre 2013. Cette année, la ville s'assurera du bon déroulé du chantier sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon, tant techniquement qu'auprès des habitants via le groupe de suivi qui se réunit une fois par mois. En parallèle, un prestataire a été retenu fin 2012 pour la redéfinition et la conception de la signalétique du quartier, ce qui permettra à la Ville de lancer un marché fin du premier trimestre 2013 pour la pose des panneaux à l'automne.

Ces actions participeront en outre, à l'amélioration du cadre de vie, du « mieux vivre ensemble » favorisant ainsi le renforcement du lien social et l'intégration de tous les habitants dans la Ville.

### 2. L'insertion, le développement économique et l'accès à l'emploi

Outre les actions menées en direction des jeunes (chantiers, préparation aux entretiens d'embauche), il s'agira de consolider la dynamique engagée en 2011 et 2012 en poursuivant les actions développées dans le cadre de l'insertion par la maîtrise de la langue française et de l'outil informatique mais également en soutenant la création d'entreprise.

### 3. La réussite éducative

La thématique de soutien à la parentalité reste forte envers les parents d'enfants et d'adolescents. A ce titre, une nouvelle action « Création d'un lieu d'accueil familial » (cf. action I-3.5) proposera pendant les vacances scolaires des temps d'animations « parents-enfants » autour du jeu. Par ailleurs, l'action « Soutien à la parentalité, parents/ados » (cf. action I-3.2) revient avec une forme d'accueil collectif et individuel. Enfin, le Programme de Réussite Éducative, mettant en œuvre un réel suivi individualisé des jeunes de 2 à 16 ans se poursuit via la mise en place d'ateliers semi-collectifs et/ou individuels.

### 4. L'Éducation Citoyenne et la Prévention

En partenariat avec les structures associatives de la Ville, les actions éducatives concernent tant la citoyenneté, que la prévention (délinquance, VVV...), la médiation ou encore la santé. En effet, le "Diagnostic santé intercommunal" (cf. action I-4.3) a pour objectif de mettre en exergue l'articulation existante entre l'offre et les besoins en matière de soins de premier recours dispensés dans les centres tel Benoît Frachon sur Pierre-Bénite (soins de proximité, concernant la prévention, l'éducation à la santé, le dépistage, le diagnostic, le traitement, la surveillance et le suivi des patients).

La programmation ci-après, qui a pour objet de définir les actions 2013 notamment du Contrat Urbain de Cohésion Social, reflète donc ces priorités.

Elle intègre 33 actions : 25 menées en 2012 sont reconduites, 2 sont développées et 6 projets nouveaux seront mis en œuvre.

## I - PROJETS DE FONCTIONNEMENT

### 1. ACTIONS D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE FAVORISANT LE LIEN SOCIAL

#### **Action 1.1: Évènements festifs aux Barolles** (action reconduite)

Afin de maintenir une dynamique d'appropriation des Barolles par les habitants, de créer du lien social, de favoriser la mixité et d'ouvrir le quartier sur l'extérieur, le Centre social et culturel propose plusieurs temps festifs répartis sur l'année. (Exemples 2012 : Carnaval en mars, Vide-grenier en mai).

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **2 000€**

- **Participation de la Commune : 2 000€**

#### **Action 1.2 : Cultures et Culture** (action reconduite)

Afin de faciliter l'accès à la culture pour tous, de soutenir les pratiques culturelles amateurs et de favoriser les échanges et l'ouverture sur l'extérieur, le centre social et culturel renouvelle son action initiée en 2011 et qui se décline en trois axes : des stages culturels pour les enfants, des sorties en famille ou entre adultes et un spectacle en plein air dont la programmation sera assurée par les jeunes.

Porteur de projet : **Centre social et culturel**

Coût prévisionnel : **9 800€**

- Participation attendue de l'État : 2 000€
- Participation attendue de l'association : 2 800€
- Vente de marchandises : 2 000€
- **Participation de la Commune : 3 000€**

#### **Action 1.3 : Mythomanies Urbaines** (action développée)

Cette troisième et dernière année sera la concrétisation du travail amorcé en 2011 par la compagnie « Les Lumas » sur les quartiers des Barolles et Collonges. Un spectacle déambulatoire avec l'ensemble des participants aux ateliers est prévu en mai 2013 à travers la Ville pour une mise en lumière de son

patrimoine et de ses quartiers.

Porteur de projet : **Commune, Espace Culturel**

Coût prévisionnel : **68 030€**

- Participation attendue de l'État : 3 000€
- Participation attendue de la Région : 5 000€
- Participation attendue de la Caisse des Dépôts et Consignations : 10 000€
- Participation attendue de la Compagnie des Lumas : 10 000€
- Vente de marchandises : 1 700€
- **Participation de la Commune : 11 500€** (dont 8 000€ reversés par l'État et la Région à la Commune et auxquels s'ajoutent 34 830€ de subvention de l'Espace Culturel)

#### **Action 1.4 : Sorties et ouverture culturelle pour des jeunes de Saint-Genis-Laval** (action reconduite)

L'ADSEA propose de continuer le travail amorcé en 2012 avec des jeunes des Collonges et des Barolles en voie de décrochage scolaire à travers des rencontres régulières (deux à trois fois par mois) pour favoriser leur expression autour de thématiques (santé, école/formation...) en les impliquant dans une démarche de projet. Cette année, l'association ouvre le groupe à un public masculin pour travailler sur la mixité.

Porteur de projet : **ADSEA**

Coût prévisionnel : **1 720€**

- Participation attendue de l'État : 545€
- Participation attendue de l'ADSEA: 630 €
- **Participation de la Commune : 545€**

#### **Action 1.5: « Regards en images »** (action reconduite)

Cette deuxième année a pour but de développer le partenariat tissé en 2012 (Maison de Quartier, Centre Social, CADA ADOMA, collège Giono...) pour toucher de nouveaux partenaires, notamment l'ARTAG pour faire le lien avec les gens du voyage (sédentarisés et de passage) et poursuivre le travail d'expression artistique visant l'expression des habitants et leurs diversités culturelles.

Porteur de projet : **QIMEL**

Coût prévisionnel : **6 500€**

- Participation attendue de l'État : 2 000 €
- Participation attendue de la Caisse des Dépôts et Consignations : 1 500€
- **Participation de la Commune : 3 000€**

#### **Action 1.6 : Fonds d'Initiatives Habitants (FIH)** (action nouvelle)

Suite à une année de transition, ce fonds (anciennement le FIL) est réinscrit au sein de la programmation CUCS 2013 pour un co-financement de l'État. Il permettra ainsi de soutenir les initiatives des habitants sur les quartiers en zones géographiques prioritaires et se base sur des objectifs de lien social, d'intégration et de mixité. A travers le FIH, pourra être mis en place un jardin éco-citoyen par la Maison de Quartier des Collonges.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **3 000€**

- Participation attendue de l'Etat : 1 000€
- **Participation de la Commune : 3 000€** payés sur factures aux associations (jusqu'à concurrence du budget communal (dont 1 000€ reversés par l'Etat)

## **2. ACTIONS D'INSERTION**

#### **Action 2.1 : Chantiers insertion jeunes adultes** (action reconduite)

En collaboration avec les structures de terrain (Saint-Genis-Emploi, éducateurs de prévention de l'ADSEA, Maison de Quartier des Collonges, Centre Social des Barolles), la Ville soutiendra 2 chantiers d'insertion d'une semaine de travaux sur le patrimoine des bailleurs sociaux partenaires, pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Le coût correspond à 50% de la rémunération des jeunes, l'autre moitié étant supportée par les bailleurs.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **2 000€**

- **Participation de la Commune : 2 000€**

### **Action 2.2 : Rémunération des encadrants sur les chantiers** (action reconduite)

Dans le cadre des actions menées par la Ville sur les thématiques d'insertion et de prévention, divers chantiers jeunes (VJV pour les 16-18 ans, d'insertion pour les jeunes majeurs) sont mis en œuvre. A ce titre, la commune fait appel à l'association d'insertion « Saint-Genis-Emploi » pour encadrer le chantier sur le plan « technique ».

Porteur de projet : **Saint-Genis Emploi**

Coût prévisionnel : **1 936€**

- **Participation de la Commune : 1 936€**

### **Action 2.3 : Langue française « Français et vie quotidienne »** (action reconduite)

L'action est conduite par une animatrice « apprentissage du français » assistée de bénévoles lors d'ateliers (alphabétisation, lecture, écriture...) afin que les personnes ne maîtrisant pas le français deviennent plus autonomes dans leur vie quotidienne.

Porteur de projet : **Association Léo Lagrange - Gestionnaire Maison de Quartier**

Coût prévisionnel : **24 223€**

- **Participation attendue de l'État : 3 000 €**
- **Participation de la Commune : 21 223€ compris dans la Délégation de Services Publics**

### **Action 2.4 : Langue française « Atelier de socialisation pour adultes »**(action reconduite)

Dans un souci de soutien et de recherche d'autonomie des familles dans leurs démarches quotidiennes (administratives, courriers, entretiens avec les professeurs...), le Centre Social met en place trois ateliers de socialisation via l'apprentissage du français dont un proposant des sorties culturelles.

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **7 651€**

- **Participation attendue l'État : 2 600€**
- **Participation attendue de l'association : 2 155€**
- **Participation de la Commune : 2 896€**

### **Action 2.5 : Langue française, chargé de mission mi-temps** (action reconduite)

Afin de renforcer les permanences d'accueil pour les publics, il a été décidé d'orienter l'action vers la mise en place d'une réelle plateforme linguistique intercommunale. En plus de ces permanences et de l'accompagnement des personnes vers les structures les plus adaptées, cette dernière permettra de mettre en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en langue française) et des actions socio-linguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes du Sud-Ouest Lyonnais

Porteur de projet : **AFI, Association Formation et Ingénierie**

Coût prévisionnel : **33 000€**

- **Participation attendue de l'État : 17 000€ (ACSE 13 000€ et Droit Commun 4 000€)**
- **Participation attendue des autres Villes :13 050€**
- **Participation de la Commune : 2 950€**

### **Action 2.6 : Mon image, ma voix** (action reconduite)

De nombreux jeunes (16 - 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. A travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...). Cette année, 2 sessions sont prévues.

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes du Sud-Ouest Lyonnais (Brignais intégrant

l'action cette année).

Porteur de projet : **Mission Locale**

Coût prévisionnel : **15 939€**

- Participation attendue des autres Villes : 7 890€
- Participation attendue de de l'association : 5 419€
- **Participation de la Commune : 2 630€**

### **Action 2.7 : Appui à la création d'entreprise** (action reconduite)

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée sur Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, Givors et la COPAMO

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **208 791€**

- Participation attendue de l'Etat : 10 000€
- Participation attendue de l'Europe : 40 000€
- Participation attendue de la Région : 34 000€
- Participation attendue du Grand Lyon : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes : 28 000€
- Participation attendue de la MDE Givors : 10 000€
- Participation attendue de la COPAMO : 5 000€
- Participation attendue de la CDDRA : 6 000€
- Autofinancement : 52 791€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

### **Action 2.8 : Auto école sociale** (action reconduite)

Enjeu de société, le permis de conduire est devenu un des facteurs de la « fracture sociale ». A ce titre, l'action vise à permettre l'accès au permis de conduire au public précaire et exclu du marché des autos écoles commerciales. Le projet est basé sur une pédagogie adaptée et individuelle.

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes du Sud-Ouest Lyonnais et Villeurbanne.

Porteur de projet : **URHAJ**, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

Coût prévisionnel : **335 478€**

- Participation attendue de l'Etat : 25 000€
- Participation attendue de l'Europe : 71 400€
- Participation attendue de la Région : 111 607€
- Participation attendue du Département : 20 000€
- Participation attendue des autres Villes 8 597€
- Participation attendue de la MDE Givors : 4 000€
- Participation attendue des CCHL : 8 807€
- Prestations de services : 38 325€
- Reste à trouver : 44 998€
- **Participation de la Commune : 2 744€** dont 1 545€ de mise à disposition de locaux (Pôle de Services Publics) et de matériel.

### **Action 2.9 : Informatique et insertion professionnelle** (action reconduite)

Cette action vise à rendre le public en insertion professionnelle autonome avec l'outil informatique afin que ce dernier ne constitue pas un frein à la recherche d'emploi mais un atout. A la fin des sessions, les bénéficiaires sauront consulter les sites liés à l'emploi, réaliser eux-mêmes leur CV et lettre de motivation, les mettre en ligne et candidater par mail.

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, la Mulatière

Porteur de projet : **OASIS**

Coût prévisionnel : **15 600€**

- Participation attendue de l'État : 5 500€
- Participation attendue du Département : 800€
- Participation attendue des autres Villes : 7 000€
- Autofinancement : 300€
- **Participation de la Commune : 2 000€**

### 3. ACTIONS DE REUSSITE EDUCATIVE

#### **Action 3.1 : Soutien à la parentalité, parents/enfants autour du jeu - 1.2.3 soleil** *(action reconduite)*

Dans le cadre du partenariat construit sur le thème de la parentalité, un lieu d'accueil autour du jeu est mis à disposition des parents et enfants âgés de moins de 10 ans. Ce projet est enrichi par des actions ponctuelles avec des structures telle que la bibliothèque des Barolles.

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **6 359€**

- Participation attendue de l'État : 1 200€
- Participation attendue du Département : 2 083€
- Participation attendue de l'association : 1 176€
- **Participation de la Commune : 1 900€**

#### **Action 3.2 : Soutien à la parentalité, parents/ados** *(action développée)*

Sur 2013, suite à une année de transition où l'action était déclinée à travers des soirées d'échanges et de débats, le Centre Social propose de mettre en place sur les Barolles des temps d'accueils collectifs et individuels pour les parents d'adolescents.

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **3 889€**

- Participation attendue de l'association : 1 489€
- **Participation de la Commune : 2 400€**

#### **Action 3.3 : Animation auprès des enfants sur le terrain des gens du voyage sédentarisés** *(action reconduite)*

L'ARTAG mène une action d'animation auprès des enfants, en lien avec les parents, lors des vacances scolaires. L'association propose également de travailler avec les enfants sédentaires et non sédentaires, tout en renforçant le partenariat avec les structures locales.

Porteur de projet : **ARTAG**

Coût prévisionnel : **5 626€**

- Participation attendue de l'État : 1 330€
- Participation attendue de l'association : 2 966€
- **Participation de la Commune : 1 330€**

#### **Action 3.4 : Animation et parentalité** *(action reconduite)*

En reconduisant cette action, le centre social et culturel souhaite favoriser les échanges autour de la parentalité et ainsi mieux accompagner et soutenir l'adulte dans sa fonction éducative. Par le partenariat mis en place avec la bibliothèque, la crèche ou encore le jardin passerelle, l'action a pour objectif de compléter le soutien apporté par d'autres projets existants (comme « 1, 2, 3 soleil ») en travaillant autour du jeu et du livre.

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **9 907€**

- Participation attendue de l'État : 1 500€
- Participation attendue de l'association : 6 147€
- **Participation de la Commune : 2 260€**

### **Action 3.5 : « Création d'un lieu d'accueil familial » (action nouvelle)**

L'association « Jeu Déambule » propose de créer un lieu d'accueil sur les vacances scolaires sur les Collonges et Barolles réunissant des enfants de 0 à 10 ans autour du jeu permettant ainsi aux parents d'échanger leurs expériences et de nouer du lien social.

Porteur de projet : **Jeu Déambule**

Coût prévisionnel : **4 226€**

- Participation attendue de l'État : 1 242€
- Participation attendue de l'association : 1 125€
- **Participation de la Commune : 1 859€** dont 616€ de mise à disposition de locaux

## **4. ACTIONS D'EDUCATION CITOYENNE ET DE PREVENTION**

### **Action 4.1 : Chantiers VVV, Ville, Vie, Vacances (action reconduite)**

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires, notamment lors des vacances d'été dans les écoles (Ex : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs ou des bancs des parcs municipaux). Ils sont effectués par des jeunes de moins de 18 ans, positionnés et encadrés « socialement » par la Maison de Quartier des Collonges, le Centre Social des Barolles, l'ADSEA et encadrés « techniquement » par Saint-Genis-Emploi selon les besoins. Cette action comprend l'indemnisation des jeunes (Régie d'avances) et le matériel nécessaire (peinture par exemple...).

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **4 900€**

=> Indemnisation des jeunes : 3 000€

=> Matériel : 1 900€

- **Participation de la Commune : 4 900€**

### **Action 4.2: La Médiation (action reconduite)**

L'association AMELY accompagne les Médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la Commune, la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs ainsi qu'une journée de formation continue.

Porteur de projet : **AMELY**

Coût prévisionnel : **6 300€**

- Participation attendue de l'Etat : 1 500€
- **Participation de la Commune : 4 800€** dont 2 300€ de mise à disposition de locaux

### **Action 4.3: Diagnostic intercommunal de santé (action nouvelle)**

Afin de garantir une articulation entre bassins de vie et de santé sur le territoire des 6 communes du Sud-Ouest Lyonnais, un diagnostic sera mené concernant l'offre et les besoins en termes de premiers recours aux soins. Dans un objectif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, une attention particulière sera portée sur l'état de santé des populations des quartiers CUCS.

Porteur de projet : **La Mulatière**

Coût prévisionnel : **7 212€**

- Participation attendue de l'État : 5 400€
- Participation attendue d'Oullins et Pierre-Bénite : 1 812€

(pris sur le dispositif étatique "Atelier Santé Ville)

- **Pas de coût pour la commune**

## **5. POSTES DU SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE**

### **Poste 5.1 : Chef de projet Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Tout en managant l'équipe MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale), le Chef de projet CUCS est



responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **52 400 €**

- Participation attendue de l'État : 20 960 €
- Participation attendue du Grand Lyon : 15 720€
- **Participation de la Commune : 52 400 €** (dont 36 680€ de l'État et du Grand Lyon reversés à la Ville)

#### **Poste 5.2 : Agent de développement**

Il élabore, met en œuvre et suit la démarche de projet de quartiers en assurant notamment le lien avec les différents partenaires de terrains que sont les bailleurs, régies, associations, habitants... Il mobilise les acteurs locaux, les services municipaux et coordonne des actions développées par les partenaires.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **42 960 €**

1. Participation attendue de l'État : 12 888 €
2. Participation attendue du Grand Lyon : 15 036€
3. **Participation de la Commune : 42 960 €** (dont 27 924€ de l'État et du Grand Lyon reversés à la Ville)

#### **Poste 5.3 : Gestionnaire administrative et financière**

L'agent a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **15 000 €**

- Participation attendue du Grand Lyon : 7 500 €
- **Participation de la Commune : 15 000 €** (dont 7 500€ du Grand Lyon reversés à la Ville)

## **II- PROJETS D'INVESTISSEMENT**

### **Action 1 : Sur-entretien des espaces extérieurs du Champlong (action reconduite)**

Grand Lyon Habitat fait appel à une entreprise d'insertion pour effectuer l'entretien des espaces extérieurs des Collonges et depuis 2004, son volume horaire hebdomadaire a été augmenté de 10h pour garantir un meilleur niveau de prestation quant à la propreté du quartier.

Maître d'ouvrage : **GrandLyon Habitat**

Coût prévisionnel : **46 879€**

- Participation attendue de la Région : 7 937€
- Participation attendue du Grand Lyon : 10 500€
- GrandLyon Habitat (fonds propres et charges locatives) : 28 442€
- **Pas de coût pour la Commune**

### **Action 2 : Réfection des parties Communes du Champlong (action reconduite)**

Afin d'améliorer le cadre de vie de la résidence tout en favorisant l'insertion professionnelle par l'activité économique, le bailleur souhaite poursuivre le chantier d'insertion, débuté fin 2010, en procédant à la remise en peinture de 4 allées d'immeuble.

Maître d'ouvrage : **GrandLyon Habitat**

Coût prévisionnel : **49 689€**

- Participation attendue du Grand Lyon : 10 000€
- Participation attendue de GrandLyon Habitat : 39 689€
- **Pas de coût pour la Commune**

### **Action 3 : Fonds de petits travaux (action reconduite)**

Ce fonds permettra de finaliser le travail amorcé en 2012 autour de la requalification du transformateur électrique du quartier par la réalisation d'une fresque mi-2013 réalisée grâce à des ateliers artistiques menés auprès des habitants depuis octobre 2012.

Maître d'ouvrage : **GrandLyon Habitat**

Coût prévisionnel : **5 000€**

- Participation attendue de GrandLyon Habitat : 2 500€
- **Participation de la Commune : 2 500€**

### **Action 4 : Fonds de concours, travaux de requalification des Barolles (action reconduite)**

En avril 2011, la ville a signé avec Grand Lyon la Convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique signifiant qu'elle devra lui verser 40% de l'enveloppe Ville à la réception des travaux, exécutés par le Grand Lyon, prévue en décembre 2013.

Maître d'ouvrage : **Grand Lyon**

Coût prévisionnel : **340 000€**

- **Participation de la Commune : 340 000€**

### **Action 5: Sur-entretien des espaces extérieurs- Résidence « Orion » (action nouvelle)**

Alliade Habitat a repris la gestion de la résidence « Orion » aux Barolles le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et lance une action de sur-entretien des espaces extérieurs. A ce titre, le bailleur fera appel à une association intermédiaire d'insertion pour positionner une personne en charge d'effectuer une prestation d'1h par jour sur les espaces ciblés (parking-terrasse, parking APF, aire de jeux) en supplément de la prestation du gardien à mi-temps embauché début 2013.

Maître d'ouvrage : **Alliade Habitat**

Coût prévisionnel : **22 375€**

- Participation attendue de la Région : 3 250€
- Participation attendue du Grand Lyon : 3 250€
- Alliade Habitat (fonds propres et charges locatives) : 15 875€
- **Pas de coût pour la Commune**

### **Action 6: Externalisation des locaux poubelles- Résidence « Orion » (action nouvelle)**

Alliade Habitat souhaite condamner les vide-ordures et les locaux poubelles (notamment l'accès aux halls d'entrée) actuellement en pied d'immeuble pour construire un local poubelle extérieur plus grand. Ce dernier permettra d'une part d'améliorer la sécurité des allées en supprimant les accès sauvages depuis ces locaux (accès direct entre local et allée), d'autre part de résoudre les problèmes d'hygiène dus aux difficultés de gestion de ces locaux tout en améliorant l'organisation de la gestion de la collecte sélective du Grand Lyon (réduction des coûts de manutention).

Maître d'ouvrage : **Alliade Habitat**

Coût prévisionnel : **60 000€**

- Participation attendue du Grand Lyon : 10 000€
- Alliade Habitat (fonds propres): 40 000€
- **Participation de la Commune : 10 000€**

### **Action 7: Signalétique des Barolles (action nouvelle)**

Dans le cadre de la requalification des Barolles, face au constat unanime de difficulté de repérage des différents équipement, commerces, professions libérales ou résidences, un prestataire a été choisi en 2012 pour redéfinir la signalétique du quartier. Il est ainsi demandé de définir 4 niveaux de signalétique : plans de jalonnement (totems aux entrées principales piétonnes, directionnelle externe (destinée aux automobilistes), directionnelle interne (panneau au sein du quartier pour orienter le piéton) et adressage (rues et numéros de voirie). Cette année, la ville passera un marché pour désigner une entreprise qui effectuera la pose des panneaux sur site.

Maître d'ouvrage : **Ville**

Coût prévisionnel : **70 000€**

- **Participation de la Commune : 70 000€**

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte **6574** .

| Libellé de l'Action   | Numéro de l'Action | Porteurs du projet        | Subventions à verser en 2013 |
|---|--------------------|---------------------------|------------------------------|
| Évènements festifs aux Barolles   | I - 1.1            | Centre Social et Culturel | 2 000€                       |
| Cultures et culture   | I - 1.2            | Centre Social et Culturel | 3 000€                       |
| Ouverture culturelle pour jeunes filles de Saint-Genis-Laval                              | I - 1.4            | ADSEA                     | 545€                         |
| Regards en images   | I - 1.5            | QIMEL                     | 3 000 €                      |
| Fonds d'Initiatives Habitants   | I - 1.6            | Associations porteuses    | 3 000 €                      |
| Langue française « Atelier de socialisation pour adultes »                                | I - 2.4            | Centre Social et Culturel | 2 896€                       |
| Langue française, chargé de mission mi-temps  | I - 2.5            | AFI                       | 2 950 €                      |
| Mon image, ma voix  | I - 2.6            | Mission Locale            | 2 630 €                      |
| Appui à la création d'entreprise  | I - 2.7            | Graines de SOL            | 11 000€                      |
| Auto école sociale  | I - 2.8            | URHAJ                     | 1 199€                       |
| Informatique et insertion professionnelle   | I - 2.9            | OASIS                     | 2 000€                       |
| Soutien à la fonction parentale, parents/enfants autour du jeu                            | I - 3.1            | Centre Social et Culturel | 1 900€                       |
| Prévention par l'accompagnement des parents d'adolescents dans leurs fonctions éducatives | I - 3.2            | Centre Social et Culturel | 2 400 €                      |
| Animation auprès des enfants sur le terrain des gens du voyage sédentarisés               | I - 3.3            | ARTAG                     | 1 330€                       |
| Animation et parentalité  | I - 3.4            | Centre Social et Culturel | 2 260€                       |
| Création d'un lieu d'accueil familial   | I - 3.5            | Jeu Déambule              | 1 243€                       |
| La Médiation  | I - 4.2            | AMELY                     | 2 500€                       |

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6156 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires

|   |         |                        |         |
|---|---------|------------------------|---------|
| Mythomanies Urbaines                          | I - 1.3 | Associations porteuses | 11 500€ |
| Chantiers Insertion jeunes adultes            | I - 2.1 | Divers Partenaires     | 2 000€  |
| Rémunération des encadrants sur les chantiers | I - 2.2 | Saint Genis Emploi     | 1 936€  |

|               |         |                  |        |
|---------------|---------|------------------|--------|
| Chantiers VVV | I - 4.1 | Selon le porteur | 4 900€ |
|---------------|---------|------------------|--------|

- **DIRE** que la participation de la Commune en **investissement** est la suivante :

| Libellé de l'Action                  | Numéro de l'Action | Maître d'ouvrage  | Dépenses |
|--------------------------------------|--------------------|-------------------|----------|
| Fonds de petits travaux              | II - 3             | GrandLyon Habitat | 2 500€   |
| Fonds de concours Barolles           | II - 4             | Grand Lyon        | 340 000€ |
| Externalisation des locaux poubelles | II - 6             | Alliade Habitat   | 10 000€  |
| Signalétique des Barolles            | II - 7             | Ville             | 70 000 € |

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les **recettes** des actions suivantes :

| Libellé de l'Action                       | Numéro de l'Action | Association ou institution porteuse du projet | Institution(s) sollicitée(s) | Montant |
|---|--------------------|---|------------------------------|---------|
| Mythomanies Urbaines                      | I - 1.5            | Commune                                       | État                         | 3 000€  |
|   |                    |   | Région                       | 5 000€  |
| Fonds d'Initiatives Habitants             | I - 1.6            | Commune                                       | État                         | 1 000 € |
| Chef de Projet CUCS                       | I - 5.1            | Commune                                       | État                         | 20 960€ |
|   |                    |   | Grand Lyon                   | 15 720€ |
| Agent de Développement                    | I - 5.2            | Commune                                       | État                         | 12 888€ |
|   |                    |   | Grand Lyon                   | 15 036€ |
| Gestionnaire Administrative et Financière | I - 5.3            | Commune                                       | Grand Lyon                   | 7 500€  |

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définies.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,  
**Le Maire,**

